



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION**  
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics  
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique et des achats

Affaire suivie par Mme Sophie  
**STRUGALA**  
Rédactrice principale  
LG/SST

Arrêté n°2025- **1192**

NOMENCLATURE : 1-1

**ARRETE PORTANT SUR LE CONCOURS DE  
MAITRISE D'OEUVRE POUR LA  
CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE  
EN CENTRE VILLE (AM25025) –  
LISTE DES CANDIDATS ADMIS A REALISER  
DES PROJETS**

Le Maire de la Ville de Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et  
notamment les articles R.2162-15 à R.2162-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°4 en date  
du 26 mars 2025,

Vu le procès-verbal du jury en date du 19 juin 2025,  
sur laquelle figure l'avis motivé relatif aux 3  
candidatures à retenir pour concourir,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250630-arrete2025-1192-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

**ARRETE**

-----

**ARTICLE 1 :** Les 3 candidats admis à réaliser des prestations dans le cadre de la procédure de concours lancée le 24 avril 2025 en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire centre-ville sont les suivants :

<p><b>GROUPEMENT ATRIUM ARCHITECTES</b> Composé des cotraitants suivants : ETBE INGENIERIE - ESER – URBANIA – ART ACOUSTIQUE – SYNTHÈSE – EPICURE <b>ATRIUM Architectes, mandataire :</b> 211 RUE DES FOULONS 59500 DOUAI SIRET : 400 439 659 00030</p>
<p><b>GROUPEMENT ANAA ARCHITECTES</b> Composé des cotraitants suivants : CET INGENIERIE – EKKOIA – KIETUDES – EMA PAYSAGES – NJC ECONOMIE – BEGC cuisines <b>ANAA Architectes – Mandataire :</b> 14 rue du Quai 59800 LILLE Siret : 441 267 770 000 28</p>
<p><b>GROUPEMENT POLYNOME ARCHITECTES</b> Composé des cotraitants suivants : HDM INGENIERIE – SIM ENGINEERING – CABINET GHESQUIERE – DIERICKX – SCHEMBRI - CANOPEE <b>POLYNOME ARCHITECTES, mandataire :</b> 98B rue du Marché 59000 LILLE SIRET : 491 191 896 00043</p>

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Je vous informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Lille situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex – Tél : 03.59.54.23.42 – Fax : 03.59.54.24.45 – Mail : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr). ou par l'application informatique « télé recours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce recours peut être assorti d'un référé-suspension devant le juge des référés du même Tribunal Administratif.

Fait en l'Hôtel de Ville, le  
Le Maire,

30/06/2025

